



# Bulletin communal d'information



N°26  
SEPTEMBRE  
2025

# LE CONSEIL COMMUNAL

## VOTRE BOURGMESTRE

**Victoria VANDEBERG**

Police - Sécurité - État civil -  
Personnel - Finances



## VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin

**Marc ANCION**

Travaux - Agriculture - Forêts -  
Développement durable -  
Environnement



2e échevine

**Alison CLÉMENT**

Enseignement - Tourisme -  
Culture - Petite enfance -  
Accueil Temps Libre -  
Jeunesse - Communication et  
digitalisation



3e échevin

**Dimitri HOUSSA**

Urbanisme - Aménagement  
du territoire - Mobilité -  
Sports - Cultes



4e échevin

**Michel PAROTTE**

Économie/PME/Commerces  
- Sécurité routière - Relations  
Presse - Citoyenneté/Vie  
associative/Festivités/Comm  
émorations - Bien-être  
animal - Cimetières -  
Patrimoine



Présidente du CPAS

**Noëlle WILLEM**

CPAS - Affaires sociales -  
Santé - Famille - Aînés -  
Politique de la personne  
handicapée - Logement

## VOS CONSEILLER(E)S



**Michel  
FRANSOLET**



**Bastien  
LAURENT**



**Francis  
LERHO**



**Justine  
COLLARD**



**Pierre  
JACQUEMIN**



**Marc  
LEGRAS**



**Michel  
WILKIN**



**Audrey  
XHROUET**



**Jacques  
CHAUMONT**



**Vincent  
SWARTENBROUCKX**



**Valentine  
BOURGEOIS**



**Michel  
GARSOUX**



**André  
BELBOOM**

## VOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



**Béatrice ROYEN**

## VOTRE RECEVEUR RÉGIONAL

**Bernard DELATTRE**

## SOMMAIRE

### DU BULLETIN

2 Le conseil communal

3 Nos services administration communale

4 C.P.A.S  
Le conseil

5 C.P.A.S  
Les dernières actualités

10 Plan de Cohésion sociale  
de Jalhay

12 Énergie  
Les dernières actualités

16 Pollec  
Les dernières actualités

18 Urbanisme  
Intégrez la CCATM

19 Etat-civil

20 Environnement

22 Mobilité  
Les dernières actualités

23 Actualités diverses

27 Office du Tourisme  
Les dernières actualités

## ACCUEIL

087/37.91.18

service.population@jalhay.be

- 8h30 - 12h00
- 13h30 à 16h00

## RECETTES - FINANCES

087/37.91.47

service.taxes@jalhay.be

## AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRETARIAT COMMUNAL

087/37.91.22

service.secretariat@jalhay.be

## URBANISME

087/37.91.30

service.urbanisme@jalhay.be

- Lun - Ven : 8h30 - 12h00
- Jeu soir : 17h00 - 20h00
- Samedi : fermé

## COMMUNICATION

087/37.91.34

service.communication@jalhay.be

## TRAVAUX

087/47.49.41

service.travaux@jalhay.be

## BOURGMESTRE

087/37.91.26

bourgmestre@jalhay.be

## BUREAU DES ÉCHEVINS

087/37.91.28

OU

087.39.91.29

## ETAT CIVIL - POPULATION

087/37.91.10

info@jalhay.be

- 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00
- Samedi : 9h00 - 12h00

## MARCHÉS PUBLICS

087/37.91.27

service.mp@jalhay.be

- 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

## MANIFESTATIONS - POLICE - SÉCURITÉ

087/37.91.39

manifestations@jalhay.be

## VOTRE PRÉSIDENTE DU C.P.A.S.



Noëlle WILLEM  
Présidente

## VOS CONSEILLER(E)S



Olivier  
BREDO



Francis  
LERHO



Jean-Paul  
COLLETTE



André  
DEROANNE



Marianne  
ROUDELET



Murielle  
BOULANGER



Muriel  
MULHEN



Caroline  
CHARLIER

## VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Catherine ABRASSART

# CPAS online

## Qu'est-ce que c'est ?

CPAS Online est un formulaire en ligne lancé par le SP Intégration Sociale et accessible à toute personne qui introduit une demande d'aide pour la première fois.

Pour une simple demande d'information, contactez le CPAS par téléphone au 087/29 90 10 ou rendez-vous à une des permanences.



## LES AVANTAGES

- **Simple**

En quelques étapes, vous introduisez votre première demande d'aide.

- **Rapide**

Cela prend moins de 5 minutes.

- **Facile**

Indiquez juste votre situation personnelle.

- **N'importe quand et n'importe où**

CPAS Online est accessible via votre ordinateur de bureau, votre smartphone ou votre tablette, à la maison ou en déplacement.

- **Sécurisé**

CPAS Online est hautement sécurisée et des précautions sont prises pour garantir votre confidentialité.

## Comment faire ?

1. Rendez-vous sur [www.cpasonline.be](http://www.cpasonline.be)
2. Connectez-vous avec votre eID ou itsme
3. Ajoutez vos informations personnelles
4. Répondez à quelques questions concernant votre demande et votre situation personnelle
5. Envoyez le formulaire

Vous recevrez directement un accusé de réception par e-mail.

Attention, cette demande en ligne ne veut pas dire octroi, mais équivaut à une demande officielle d'aide pour laquelle une décision d'octroi ou non sera prise par le Comité Spécial du Service Social

Une assistante sociale prendra contact avec vous pour faire le point sur votre situation et en fonction de votre budget vous aidera à trouver l'aide la plus appropriée.

C'est gratuit et entièrement sécurisé. Et bien sûr, si vous préférez, vous pouvez toujours contacter le **CPAS par téléphone au 087/29.90.10**, courrier, **e-mail [info@cpasjhalhay.be](mailto:info@cpasjhalhay.be)** ou en vous rendant à une permanence pour Sart temporairement à la Maison Bronfort en matinée ou à la permanence du CPAS à l'administration communale à Jalhay

# Allocation de chauffage

**Livraisons de gaz ou de mazout : un petit coup de pouce !**



## Les conditions à remplir

### A - Répondre à un des trois critères suivants :

1. Vous avez le statut BIM à la mutuelle (ainsi que tous les membres de votre ménage).
2. Les revenus annuels bruts de l'ensemble du ménage ne dépassent pas 24.814,75€ augmentés de 4.591,85€ par personne à charge.
3. Vous êtes en règlement collectif de dettes ou suivi par un service de médiation de dettes.

**B - Se chauffer** au gaz propane (citerne), au mazout ou avec un poêle à pétrole (moyen de chauffage principal).

## Montants de l'intervention

### Prix au litre (sur la facture)

.....  
≤ € 1,21 et ≥ € 1,335

### Montant de l'allocation par litre livré

.....  
Augmentation graduelle de 14 à 20 cents

⇒ Pour l'achat de pétrole : une allocation forfaitaire de 210 € sera accordée.

⚠ Cette allocation n'est accordée qu'**une seule fois par période de chauffe** (année civile).  
Il faut **introduire une demande** (dans les 2 mois), pour chaque facture.

💡 L'allocation pourra vous être accordée pour un **volume maximal de 1.500 litres** livrés en une ou plusieurs livraisons entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre d'une même année.

## Liste des documents nécessaires

### Pour la catégorie 1 :

Votre carte d'identité et votre facture de chauffage.

### Pour la catégorie 2 :

Votre carte d'identité, votre facture de chauffage et votre dernier avertissement extrait de rôle imposition des personnes physiques.

### Pour la catégorie 3 :

- Pour les personnes en règlement collectif de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage, une copie du jugement d'admissibilité en règlement collectif de dettes + attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.
- Pour les personnes en médiation de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et une attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

# JEUNE DIPLÔMÉ ?

## On te guide à travers les démarches administratives

Tu viens d'obtenir ton diplôme ? C'est une excellente nouvelle et une étape importante de ta carrière professionnelle ! Tu te demandes certainement ce que tu dois entamer comme démarches pour entrer dans la vie active.

### Le CPAS de Jalhay t'éclaire !

- **T'inscrire en tant que demandeur d'emploi**

Quoi qu'il arrive, la première chose à faire une fois ton diplôme en poche est de **t'inscrire le plus rapidement possible comme demandeur d'emploi auprès du [Forem](#)** et ce peu importe que tu vives encore chez tes parents, seul ou en colocation.

Ton inscription en tant que demandeur d'emploi te permettra de **démarrer ton « stage d'insertion professionnelle »** qui durera 310 jours (en réalité un an, les dimanches n'étant pas inclus dans le décompte à l'inverse des jours fériés). Il s'agit en fait d'une période durant laquelle tu es censé commencer à rechercher activement du travail, sans possibilité de toucher des allocations.

**Si tu as réussi en juin, aucun problème** : tu peux t'inscrire immédiatement afin que ton stage d'insertion puisse officiellement débuter. En revanche, en cas de deuxième session, il te faut attendre le lendemain de ton dernier examen de passage ou le lendemain du dépôt de ton TFE / mémoire avant de passer à l'acte. Dans ce cas, ton stage d'insertion commencera le jour de ton inscription.

**C'est seulement après les 310 jours de ton stage d'insertion professionnelle** que tu peux prétendre aux allocations d'insertion, dans le cas où tu n'as toujours pas trouvé d'emploi. Tu devras alors remplir les conditions requises (notamment, l'obligation d'être âgé de moins de 25 ans au moment de ta demande pour obtenir lesdites allocations). Sache en outre que tes parents ont toujours droit aux allocations familiales durant la durée entière de ton stage d'insertion, sauf pour les mois où tu gagnes plus de 520,08 € brut. € brut par mois.

Enfin, sache que si tu trouves du travail durant ton stage d'insertion, tous les jours passés en tant que salarié seront pris en compte dans le calcul des 310 jours.

- **T'inscrire en tant que titulaire auprès d'une mutualité**

**Durant ton stage d'insertion professionnelle**, tu gardes le statut de personne à charge de tes parents (pour peu, une nouvelle fois, que tu n'aies pas atteint l'âge de 25 ans).

Dès que tu trouves du travail ou lorsque ton stage d'insertion touche à sa fin, il est nécessaire que tu t'inscrives en tant que titulaire auprès d'une mutualité de ton choix (tu peux donc opter pour une mutualité différente de celle de tes parents).

**Pour rappel**, être régulièrement inscrit auprès d'une mutualité te permet de bénéficier d'un remboursement des frais de soins de santé (hospitalisation, médicaments...).

- **Rechercher activement du travail**

**Dernière étape importante** : il te faut à présent rechercher activement un emploi. À ce sujet, l'ONEM (Office National de l'Emploi) procédera à deux évaluations lors de ton stage d'insertion professionnelle : la première au cours du 7<sup>e</sup> mois de stage, la seconde au cours du 11<sup>e</sup> mois. Une évaluation négative aura comme conséquence la prolongation de ton stage d'insertion professionnelle et reportera donc à plus tard ton droit à des allocations d'insertion.

## • Et les allocations familiales ?

Tu as encore droit aux allocations familiales juste après tes études sous certaines conditions, pendant ton stage d'insertion professionnelle.

Tu devras pour cela remplir plusieurs conditions :

- Avoir moins de 25 ans.
- Avoir complété ton inscription de chercheur d'emploi au Forem.
- Effectuer ton stage d'insertion professionnelle qui dure 12 mois.
- Ne pas percevoir des allocations d'insertion ou de chômage.
- Ne plus suivre des études ou formation obligatoires.
- Être involontairement au chômage, ce qui signifie « chercher activement un emploi ».
- Avoir des revenus mensuels inférieurs à 759,28€.
- Ne pas travailler plus de 240h/trimestre.

Si tu arrêtes tes études en cours d'année, il est important pour toi que tu t'inscrives au Forem au plus vite. Pour ce faire, il faudra demander à l'école une attestation de fin d'études et l'envoyer à la caisse d'allocations familiales.

Si tu n'es pas inscrit comme demandeur d'emploi, tu n'auras pas droit aux allocations familiales après tes études.

**Si ton stage d'insertion est prolongé** (parce que tu n'as pas eu 2 évaluations positives), le paiement de tes allocations familiales est aussi prolongé, si tu mènes une procédure de suivi avec le Forem (entretiens d'évaluation pour vérifier que tu recherches un emploi).

La caisse d'allocations familiales est informée automatiquement de ton inscription comme demandeur d'emploi.

## PERMANENCES DU CPAS

 À Sart (Maison Bronfort place du Marché 234)

 Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 11h00

 Tél : 087/29.90.10 ou 0470/60.53.76 (ne pas laisser de message svp)

 À Jalhay (à l'administration de Jalhay – 1ier étage – rue de la Fagne 46)

 Du lundi au jeudi de 09h00 à 11h00

 Tél : 087/37.91.38



Des changements sont probables suite au retour du CPAS dans ses locaux rénovés !

N'hésitez pas à consulter les informations sur notre site internet : [www.cpas.jalhay.be](http://www.cpas.jalhay.be)

# Harcèlement scolaire : À Jalhay, on s'en soucie !

**Vous avez besoin  
d'aide ou de conseils ?**

Contactez Mme. Valérie  
THYS du Service insertion

au 087/29 90 18



**Vous n'êtes pas sans savoir que le harcèlement scolaire touche de plus en plus nos jeunes et ce dès la primaire...**

En tant que service social, nous sommes interpellés et inquiets pour leur avenir. Car, oui, le harcèlement fait bel et bien des dégâts psychiques, peut isoler le jeune et peut conduire à une fin tragique ! Cela peut également avoir de graves répercussions sur la vie sociale de l'adulte (décrochage scolaire récurrent ayant conduit la personne dans l'isolement, perte de l'estime de soi,...). J'accompagne beaucoup de jeunes adultes ayant malheureusement vécu du harcèlement étant plus jeune et ayant gardé une cicatrice de cette période difficile. Je constate tous les jours les dégâts causés par le harcèlement.

## Un partenariat pour agir dans les écoles

En collaboration avec les écoles de notre commune, les enseignant(e)s et l'intervention d'un partenaire externe, le CPAS de Jalhay a décidé de mettre en place une activité au sein des écoles de la commune de Jalhay qui est axée sur la sensibilisation au harcèlement scolaire afin de sensibiliser nos jeunes. Les élèves de 5ème et 6ème primaire sont actuellement notre public cible.

Nous avons choisi comme partenaire Mary Hurlet, qui est médiatrice familiale agréée, accompagnatrice des enfants victimes ou auteurs de harcèlement scolaire. Cette personne est indépendante et fait tant des suivis individuels que des animations au sein des écoles, mouvements de jeunesse... Elle donne également des conférences destinées aux parents et propose des formations pour les enfants « médiateur » et pour les professeurs.

Mary Hurlet a d'ailleurs créé un jeu de carte qu'elle utilise lors de ses activités.

L'animation se fait sous forme de jeux, de mise en situation active où les élèves vont communiquer autour des émotions ressenties, de l'empathie, de la communication positive...

## Un outil au quotidien pour aider les enfants

La gestion de conflit est également mise en avant auprès des 5ème année primaire dans le but que les élèves puissent utiliser les outils donnés au quotidien.

L'animation pour les 6ème années est pratiquement semblable à celle destinée aux 5ème mais le cyberharcèlement est également abordé pour préparer les jeunes à faire face aux réseaux sociaux et aux dangers pouvant se présenter à eux...

## Et pour les parents ?

Une conférence destinée à aider les parents face au harcèlement sera également organisée très prochainement. Ces animations ont déjà été données dans certaines écoles de notre commune depuis avril 2025 (Jalhay et Sart) et seront reprises dès septembre dans les écoles restantes (Tiège et Solwaster).

Nous espérons que les enfants ayant participé à l'animation en sont sortis grandis et qu'elle pourra les aider à faire face à des situations de conflits et de harcèlement.

**Nos activités sont ouvertes à TOUS LES JALHAYTOIS !**

**Notre programme automne/hiver 2025 :**

## **DIALOGUE INTERGÉNÉRATIONNEL - *Le partage n'a pas d'âge !***

- **Après-midi jeux de société - Mardi 21 octobre 2025**, de 13h30 à 16h00. Aux Colibris à Jalhay - en collaboration avec les bibliothèques de Jalhay - Goûter offert !

- **Balade contée d'automne** dans un cadre très particulier et propice à l'imagination !  
Retrouvez les infos pratiques sur notre page Facebook : Pcs Jalhay.

**Pour tous renseignements et inscriptions à nos activités intergénérationnelles : 087/29 90 20.**

### **MOBILITÉ - Jeudi 23/10/2025 - de 14h à 16h**

#### **Séance d'informations et de remise à niveau du code de la route pour les seniors**

En collaboration avec le service de prévention de la Zone de Police Fagnes, à l'Administration communale de Jalhay, Rue de la Fagne 46.

**Infos et inscriptions au 087/29 90 10**

## Ensemble, luttons contre **L'ISOLEMENT DES PERSONNES**

**Aux Colibris, Place 14 à Jalhay**

**NEW !**

- **Qi Gong** - Initiation à cette pratique de bien-être avec Marc JACOB.
- **Ateliers de renforcement de l'estime de soi** - avec l'ACRF - Femmes en milieu rural.  
Il s'agit de 4 ateliers à suivre du premier au dernier et dont voici les dates :  
Les jeudis 18/09/25, 9/10/25, 30/10/25 et 20/11/25, de 9h30 à 12h00.
- **Salon de coiffure des Colibris** - 2ème mardi du mois - Sur rendez-vous au 087/29 90 20.
- **Les ateliers créatifs du vendredi** - Chaque semaine de 13h30 à 16h00.
- **Sophrologie** - avec Bénédicte LOURTIE - 3ème lundi du mois de 14h00 à 16h00.
- **Cours d'informatique gratuits** - avec MobiTIC de la Province de Liège, afin de lutter contre la fracture numérique (Voir programme dans l'article de cette brochure).

**Pour tous renseignements et inscriptions à nos activités aux Colibris : 087/29 90 20**

Le Plan de cohésion sociale poursuit ses actions en 2025 et 2026 dans le sens de l'accès aux droits fondamentaux pour tous et de la réduction des inégalités et de l'isolement des personnes.

**CONTACTEZ-NOUS :**

087/29 90 20  
genevieve.jarbinet@cpasjalhay.be

Infos pratiques

Pcs Jalhay

# Les activités du PCS

## Jeux de société



Logo PCS plan de cohésion sociale

Activité intergénérationnelle  
Gratuite et ouverte à tous LES JALHAYTOIS !

# JEU DE SOCIÉTÉ

Inscriptions : 087/29.90.20

21/10/25  
13h30-16h00

Coûter offert

Aux Colibris – Place 14 à JALHAY



## Séances informations 2025-2026

Gratuites et ouvertes à tous, aux Colibris (Place 14 à Jalhay) !  
Apportez votre matériel : smartphone, tablette ou PC portable.

Infos et inscriptions au 087/29 90 20 ou par mail : [pcs@cpasjalhay.be](mailto:pcs@cpasjalhay.be)

DATE	HOR AIRE	THÉMATIQUE
Jeudi 4/09/25	9h30 à 12h00	Gestion des fichiers sur PC, tablette ou smartphone
Jeudi 4/09/25	13h00 à 15h30	Stocker/Retoucher ses photos en ligne (Google Photos)
Jeudi 13/11/25	9h30 à 12h00	IA : Comprendre ChatGPT, Copilot, Gemini...
Jeudi 13/11/25	13h00 à 15h30	Cloud (Google Drive, One Drive, Dropbox, icloud...)
Jeudi 22/01/26	9h30 à 12h00	Windows 10 ou 11
Jeudi 22/01/26	13h00 à 15h30	Application «It's me» et eID (carte d'identité électronique)
Jeudi 23/04/26	9h30 à 12h00	Détecter la fraude et éviter les dangers du net - Exposé
Jeudi 23/04/26	13h00 à 15h30	Sécuriser ses données et protéger son anonymat sur internet (VPN)- Exposé

### LE POINT SUR LES AIDES RÉGIONALES – AIDE & PRIME AU LOGEMENT/ENERGIE

#### Régime de soutien temporaire 2025-2026

Vous souhaitez rénover votre logement ? Vous voulez réaliser des économies d'énergie ? Votre logement rencontre des problèmes de salubrité et vous voulez y remédier ? La Wallonie a mis en place des dispositifs d'aide pour y parvenir. On vous aide à faire le point !

La Wallonie a posé les bases d'une réforme ambitieuse de la politique de soutien à la rénovation énergétique du bâti résidentiel. Ces bases permettront l'élaboration d'un régime de soutien global, plus simple, plus efficient et plus soutenable, qui devra entrer en vigueur au 1er octobre 2026.

Parmi les aides à votre disposition pour améliorer votre logement, on retrouve :

**Les primes Habitation** régime de soutien temporaire 2025-2026 : le passage d'un auditeur logement et l'enregistrement du rapport d'audit auprès de la Région wallonne est un préalable à l'obtention des primes pour les différents travaux repris sur le rapport. Seuls les travaux de toiture et d'isolation de celle-ci ne sont pas soumis au passage de l'auditeur au préalable. Le montant de la prime est plafonné à :

- 70% du montant des factures TVAC relatives à chaque investissement pour les catégories de revenus R1 et R2.
- 50% du montant des factures TVAC relatives à chaque investissement pour les catégories de revenus R3 et R4.

Toutes les demandes de primes audit et travaux devront être introduites avant le 30 septembre 2026.

**Les prêts à taux zéro** : le Rénopack avec les primes habitations incluses et audit obligatoire et le Rénoprêt sans audit et sans primes habitation. Le prêt permet également de financer des travaux de placement de panneaux photovoltaïques et d'adaptation du logement à une personne porteuse d'un handicap sous certaines conditions.

Pour plus d'informations sur les prêts à taux zéro :

Si vous avez 2 enfants ou moins, vous devez vous adresser à la Société wallonne du Crédit social (SWCS) : 078/158 008 ou [www.swcs.be](http://www.swcs.be);

Si vous avez au moins 3 enfants à charge ou assimilés, vous devez vous adresser au Fonds du Logement de Wallonie (FLW) : 071/207 711 ou [www.flw.be](http://www.flw.be) ;

**Les primes MEBAR II** : la Région wallonne accorde une subvention de 2.000 € aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser de manière rationnelle et efficiente l'énergie.

La plupart des travaux concernés par cette demande sont le remplacement de châssis et des portes, de travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage des cheminées, le placement de vanne thermostatique ou d'un thermostat, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau.

Pour obtenir la subvention, le demandeur doit en premier lieu s'adresser au CPAS de la commune. C'est le travailleur social qui veillera à réunir les documents nécessaires à l'introduction du dossier et qui lancera la procédure via l'administration.

#### Rénover votre habitation, c'est :

- Améliorer votre confort et votre santé, grâce à une maison mieux isolée, bien ventilée, avec une meilleure qualité de l'air et une bonne insonorisation ;
- Diminuer votre facture énergétique ainsi que votre empreinte carbone ;
- Embellir votre bien et augmenter sa valeur patrimoniale ;
- Prévenir les problèmes et/ou les dégradations futures ;
- Diminuer la dépendance énergétique de la Wallonie et contribuer ainsi aux objectifs européens à l'échéance 2050, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport à leur niveau de 1990, tous secteurs confondus.

# NOUVEAUX TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET TARIFICATION INCITATIVE EN 2026



La CWaPE, a validé les nouveaux tarifs de distribution d'électricité pour la période 2026-2029. Ces nouveaux tarifs représentent environ 25% de la facture finale d'électricité. En 2026, ces coûts de distribution vont donc augmenter pour les ménages. L'estimation de la hausse est d'environ 8% par rapport à 2025 et de 13% sur cinq ans pour un client résidentiel moyen. Soit un total de 39 € supplémentaires au total d'ici 2029.

## La liste des changements à prévoir pour 2026

Une nouvelle **tarification bi horaire et un nouveau tarif incitatif vont également voir le jour** à partir de janvier 2026.

A l'heure actuelle, les citoyens connaissent les tarifications standards – la tarification mono horaire et la tarification bi-horaire.

En 2026, la tarification bi horaire répartie en heure creuse et en heure pleine actuellement va subir des changements importants : le tarif bi horaire sera valable du lundi au dimanche, **la distinction entre semaine et week-end ne sera plus appliquée.**

Nous aurons également la possibilité d'opter pour une nouvelle tarification incitative entre trois tarifs et étalée sur cinq plages horaires : **le tarif IMPACT.**

L'objectif de cette nouvelle tarification : déplacer la consommation d'électricité aux moments où elle est la plus abondante sur le réseau.

## Comment fonctionnera le tarif IMPACT ?

Pour bénéficier de ce tarif sur base volontaire, il faudra avoir une **puissance de raccordement inférieur à 56 KVA et être équipé d'un compteur communicant.**

3 tranches tarifaires et 5 plages horaires :

- **Les heures vertes - les heures ECO (€)** : ce sont les moments où le réseau est le plus disponible. Ces heures, au tarif le plus avantageux, s'étalent de 11h00 à 17h00 et de 1h00 à 7h00.
- **Les heures orange – les heures MEDIUM (€€)** : elles correspondent à un tarif intermédiaire qui couvre les plages horaires entre 7h00 et 11h00, et entre 22h00 et 1h00.
- **Les heures rouges - Les heures PIC (€€€)** : il s'agit des moments où le réseau est le plus sollicité, c'est-à-dire en fin de journée et en soirée (entre 17h00 et 22h00). C'est à ce moment-là que le tarif sera le plus élevé afin d'inciter les utilisateurs à déplacer leur consommation, et à ne pas faire fonctionner des appareils énergivores pendant cette plage horaire. Cependant, les consommateurs ne seront pas pénalisés pour les activités habituelles comme la préparation du repas du soir (pris en compte dans la tarification de la CWaPE).

Ce nouveau tarif IMPACT reste bien évidemment un choix pour le client final (qui doit le formuler clairement à son fournisseur) et ne sera donc pas obligatoire. Choisir ce tarif, c'est opter pour un réel changement de nos habitudes de vie. Le consommateur qui ne changera pas son comportement de consommation en enclenchant les appareils les plus consommateurs pendant les heures PIC risqueraient fortement de subir une hausse de leurs coûts de distribution. Choisir cette tarification incitative c'est aussi permettre à notre manière de participer activement à la transition énergétique en favorisant la flexibilité électrique.



# GROUPEMENT D'ACHAT LANCEMENT DE LA 3<sup>e</sup> EDITION

Cette année encore, la Commune de Jalhay en partenariat avec Wikipower lance la 3<sup>e</sup> édition de son achat groupé de gaz et d'électricité.

L'année dernière ce n'est pas moins de 234 ménages qui se sont inscrits à l'achat groupé pour une économie d'énergie groupée totale de 36.080 €.

**Les inscriptions pour cette année sont lancées**, ne tardez pas pour vous inscrire. L'inscription est gratuite et sans engagements jusqu'au 31 octobre 2025.

Et si vous avez des questions avant de passer le cap, pas de panique deux séances d'informations sont organisées pour mieux comprendre le fonctionnement de cet achat groupé et les modalités d'inscriptions :

- Le 18/09 à 20h00 à la salle du conseil communal
- Le 7/10 à 20h00 à la salle polyvalente de l'école de Sart

## Pourquoi choisir l'achat groupé d'électricité et de gaz ?

Les achats groupés permettent à un grand nombre de ménages d'**alléger leurs factures d'énergie** grâce à la force du groupe. Ainsi, en réunissant un grand nombre de ménages, notre opérateur – Wikipower est en mesure de négocier des réductions auprès des fournisseurs de gaz et d'électricité et vous permettre de faire de belles économies.

Pour vous inscrire,  
c'est par ici



Électricité 100% verte -200€

Gaz naturel -335€

**L'ENERGIE EN MOINS CHER**

La 3<sup>e</sup> édition de l'achat groupé de la commune de Jalhay, en collaboration avec Wikipower, réunit un maximum de ménages afin de négocier pour vous les meilleurs prix.

Inscription gratuite et sans engagement au verso jusqu'au 31 octobre 2025

Séances d'informations :  
• 18/09 à 20h00 : Administration Communale  
• 07/10 à 20h00 : Salle polyvalente de l'école de Sart

JALHAY en partenariat avec wikipower

Lors de notre précédente achat groupé, les ménages inscrits ont réalisé une économie moyenne de 535 euros sur leur facture annuelle.



## LES ECO GESTES PRIORITAIRES POUR CET HIVER

Pour conserver la chaleur chez soi durant l'hiver, il existe quelques bons réflexes. Voici les trois gestes prioritaires à adopter :

### Eviter la surchauffe de votre habitation

Nos habitations sont souvent surchauffées. 19°C suffisent généralement dans une pièce de vie occupée, 16 à 17 °C dans une pièce inoccupée ou dans une chambre la nuit. Ne chauffez que les pièces que vous occupez (salon, cuisine, bureau...) en fermant les portes d'accès aux pièces non chauffées ou non occupées (hall, couloir, buanderie...). Ensuite tous les moyens sont bons pour renforcer votre confort global : les tapis, les pantoufles, les plaid, les gros pulls....



### Optimiser et contrôler la température de votre chauffage

Opter pour un thermostat programmable et des vannes thermostatiques. Quel que soit votre système de chauffage, le thermostat permet de maintenir votre logement à une température constante. En complément, les vannes thermostatiques permettent d'ajuster les degrés pièce par pièce. Et grâce à la programmation, vous pouvez ensuite faire varier le chauffage selon les moments d'occupation dans la journée ou de la semaine.

### Economiser l'eau chaude – Je règle la température de mon boiler à 55°C



Régler la température de l'eau dans le boiler à 55°C au lieu des 70°C réglés par défaut permet d'assurer tout le confort de chaleur nécessaire à l'eau chaude sanitaire tout en évitant la prolifération de bactéries. Et comme la consommation d'électricité est directement liée à la température de chauffe, cette température permet, dans le cas d'un boiler électrique, d'économiser jusqu'à 25% d'énergie, sans perte de confort.

# NUIT DE L'OBSCURITÉ – PARTICIPATION STAND ODD

Bloquez déjà la date dans vos agendas



Sensibiliser le grand public à la problématique de la pollution lumineuse et à son impact sur la faune et la flore, voilà l'objectif des « Nuits de l'Obscurité » organisées tous les ans un peu partout en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Cette année, la commune de Jalhay participera à la prochaine Nuits de l'Obscurité 2025 organisée par le Parc Naturel des Hautes Fagnes – Eifel à la Maison du Parc de Botrange le samedi 11 octobre 2025. L'occasion pour la Commune de Jalhay de vous parler de son engagement Durable et de sa contribution aux Objectifs en Développement Durable en lien avec l'environnement et l'énergie.

On parle de pollution lumineuse lorsque l'éclairage artificiel est à ce point présent qu'il nuit à l'obscurité normale et souhaitable. Cette pollution porte préjudice à l'observation astronomique, perturbe la faune nocturne et affecte le cycle naturel de certaines plantes. Elle est en outre liée à un important gaspillage énergétique difficilement compréhensible au vu du prix de l'énergie et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.



Envie de plus de détails ?  
Scannez le QR Code

**ODD**  
**TOUTES LES EXPLICATIONS**



Souvenez-vous, dans les précédentes éditions de notre bulletin communal on vous parlait de notre accompagnement « **En route vers des organisations durables de la Wallonie** ». La Commune de Jalhay est heureuse de vous présenter sa feuille de route pour une Commune plus Durable et contribuant aux Objectifs en Développement Durable. Le groupe ODD de l'administration communale après un diagnostic approfondi de son territoire et en consultant ses parties prenantes a sélectionné **5 Objectifs de Développement Durable prioritaires**, validés par le Collège et le Conseil communal, sur lesquels travailler :

## Actions 2025/2026

- ➔ Mon objet fils rouge – lutter contre la surconsommation – sensibilisation dans les écoles communales de la commune de Jalhay.
- ➔ Défi/cour Energie intégré dans le cursus scolaire – Sensibilisation à l'Energie dans les écoles de la commune de Jalhay.
- ➔ Création d'une charte pour les hébergements touristiques.
- ➔ Proposition d'un leasing vélo à destination des employés communaux et des mandataires.



Découvrez l'ensemble des actions de la feuille de route



## ZOOM SUR LE PROJET : RÉSEAU DE CHALEUR À SART

### SART SE DOTE DE SON PREMIER RÉSEAU DE CHALEUR !



Dans le cadre de sa politique locale de transition énergétique, la Commune de Jalhay franchit une étape importante : le village de **Sart accueillera bientôt son premier réseau de chaleur**, alimenté par une chaudière à plaquettes de bois.

Les travaux ont démarré début juin 2025 et visent une mise en service avant l'automne, afin que les bâtiments raccordés puissent en bénéficier dès le début de la saison de chauffe.

En parallèle au réseau de Sart, la commune travaille également sur un autre projet de réseau de chaleur pour alimenter le site de l'école de Jalhay.

### UN PROJET SOUTENU PAR LA WALLONIE

Ce projet a vu le jour grâce à un financement de 231.855 € accordé par la Région wallonne via l'appel à projets POLLEC Projets 2021. Une belle reconnaissance de l'engagement communal pour une énergie plus durable.

Le réseau de chaleur permettra de chauffer plusieurs bâtiments publics situés au centre de Sart :

- La salle « La Grange »
- La maison de la culture (Maison Bronfort)
- L'office du tourisme
- La maison de la jeunesse de Jalhay-Sart
- L'église Saint-Lambert



Ces bâtiments étaient jusqu'ici chauffés au mazout pour une consommation annuelle de plus ou moins 18 m<sup>3</sup>, soit 48 tonnes de CO<sub>2</sub> fossiles émis chaque année.

### UNE SOLUTION LOCALE, RENOUVELABLE ET PERFORMANTE



La chaudière biomasse sera installée dans le local semi-enterré « Franpet », situé sous la salle La Grange. Elle sera alimentée par des plaquettes forestières, issues de déchets de bois locaux, contribuant ainsi à boucler le cycle du carbone tout en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles.

Grâce à cette technologie moderne :

- Le rendement de production de chaleur est élevé ;
- La chaleur est produite de manière durable et locale ;
- Le fonctionnement est fiable et centralisé.

### UN CHANTIER COOPÉRATIF ET CITOYEN



Pour concevoir, réaliser et mettre en service ce réseau, la commune a confié le projet à Coopeos, une coopérative citoyenne d'énergie basée à Fernelmont. Elle s'est également entourée de plusieurs entreprises :

- Carrières & Terrassements pour les tranchées et canalisations ;
- Retritech pour le génie civil et le désamiantage ;
- DETEM pour les circuits de chauffage dans les bâtiments ;
- OPTIWATT pour les systèmes de régulation et de contrôle.

## OÙ EN EST LE CHANTIER ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes :

- La chaudière est livrée ;
- Les conduites de chaleur sont posées et testées ;
- Chaque bâtiment est raccordé au réseau.

Dès la fin des congés du bâtiment, les sous-stations seront installées. Elles assureront le transfert de chaleur depuis le réseau principal vers chaque bâtiment. Ensuite, les circuits internes seront ajustés pour un confort optimal.

## LES AVANTAGES

En plus de l'aspect environnemental, **ce réseau de chaleur présente de nombreux avantages.**

### Avantage financier

Étant moins sensible aux événements géopolitiques et aux marchés internationaux, le prix de la plaquette de bois est beaucoup plus stable et prévisible. Les plaquettes sont fabriquées localement, ce qui minimise les trajets de livraisons et stimule l'activité économique dans notre région. D'autre part, en centralisant la production de chaleur, la chaudière unique permet de réduire les frais d'entretien.

### Quiétude du consommateur

Les consommateurs n'ont plus à s'inquiéter de l'état de leurs citernes à mazout ou de l'état de la chaudière. Ces tâches seront centralisées et prises en charge par un opérateur qui sera responsable du bon fonctionnement du RET tout au long de l'année.

Ce projet est une avancée concrète vers la neutralité carbone, tout en valorisant nos ressources locales et en renforçant l'autonomie énergétique de la commune. Une chaleur renouvelable, durable et citoyenne... bien au cœur de notre commune !

## 2 CONFÉRENCES À NE PAS LOUPER

Le 16/09/25 à 19h30

La commune de Jalhay vous invite à une conférence ouverte à toutes et tous sur le thème : « Compteurs communicants : comprendre le changement et ses avantages ». Avec la participation de Théo Jacques (Enersol) et David Plunus (Bocagen).

Venez découvrir comment ces nouveaux compteurs facilitent la gestion de votre consommation d'énergie, soutiennent la transition énergétique et améliorent la transparence.



Entrée gratuite

Réservation souhaitée : Yuri Rosen (Coordinateur Pollec)  
yuri.rosen@jalhay.be - 087/379 158



La commune de Jalhay vous invite à une conférence accessible à toutes et tous avec le Pr Xavier Fettweis, climatologue à l'ULiège et spécialiste reconnu du climat en Belgique.

Quels impacts concrets du changement climatique chez nous ? Quel climat pour demain ? Pourrait-on revivre un épisode comme les inondations de juillet 2021 ? À travers les dernières projections du modèle MAR, vous découvrirez les conséquences possibles sur notre commune... et les solutions à envisager.

Le 4/11/25 à 19h30

# URBANISME

## LES DERNIÈRES ACTUALITÉS



### Vous louez un logement à des touristes ? Voici ce qu'il faut savoir

Que vous louiez une chambre ou tout un logement, certaines règles doivent être respectées, tant en matière d'urbanisme que de sécurité. Des taxes spécifiques s'appliquent également.

#### URBANISME : DEUX SITUATIONS POSSIBLES

##### Hébergement touristique

Vous louez l'ensemble du logement (chambre, salle de bain et cuisine), même à titre occasionnel ?

Si l'activité a commencé après le 30 janvier 2023, **un permis d'urbanisme est obligatoire**. La création d'un hébergement touristique est soumise à permis d'urbanisme, et ce, même si aucun travaux particuliers ne sont envisagés.



##### Maison d'hôtes

Vous louez seulement une partie de votre logement, avec un accès limité à un ou deux espaces (par exemple : chambre + salle de bain, sans cuisine). Ce cas ne nécessite pas nécessairement de permis, selon la configuration\*.

\*Attention, la chambre peut être composée d'une ou plusieurs pièces mais ne peut pas contenir l'ensemble des fonctions de base de l'habitat, à savoir : cuisine, salle-de-bain, WC et chambre.

- Une chambre accompagnée d'une salle-de-bain avec WC et donc bien une chambre.
- Une chambre accompagnée d'une salle-de-bain avec WC ainsi qu'un coin cuisine comme l'on en trouve habituellement dans les appart-hôtels, n'est en revanche pas une chambre et ne peut bénéficier de l'exonération de permis d'urbanisme.

Référence légale : Arrêté du Gouvernement wallon publié au Moniteur Belge le 30 janvier 2023 modifiant le Code du Développement territorial en ce qui concerne la création d'hébergements touristiques.

  **Des questions ? Besoin d'un formulaire ?**

Service urbanisme : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be) ou 087/379 130

#### SÉCURITÉ : SELON LE NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES

##### De 1 à 9 personnes

Vous devez obtenir une attestation de contrôle simplifiée, sur base de documents prouvant la conformité des installations électriques, de chauffage et de gaz.



##### À partir de 10 personnes

Une attestation de sécurité incendie est exigée, après la visite de la zone de secours et un rapport favorable.

  **Des questions ? Besoin d'un formulaire ?**

Service sécurité : [service.secretariat@jalhay.be](mailto:service.secretariat@jalhay.be) ou 087/379 139

#### TAXES : DEUX OBLIGATIONS À CONNAÎTRE

##### Taxe sur les nuitées

Vous devez déclarer chaque trimestre le nombre de nuitées (actuellement 0,90 €/nuit/personne).

##### Taxe sur les logements loués meublés

Une taxe annuelle s'applique à tous les hébergements touristiques, même ponctuels.



  **Des questions ? Besoin d'un formulaire ?**

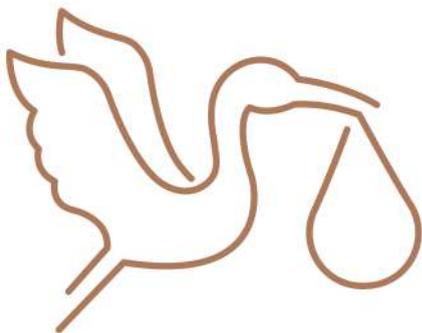
Service taxe : [service.taxes@jalhay.be](mailto:service.taxes@jalhay.be) ou 087/379 142

## NAISSANCES

02/12/2024	DELAUDE Hortense	JALHAY – Surister
03/12/2024	PONENTE Eli	JALHAY
03/12/2024	SCHMITZ Alma	JALHAY
10/12/2024	DEGEN Paul	SART
20/12/2024	PIRNAY César	SART
16/01/2025	PARMENTIER Elyjah	JALHAY - Foyr
17/01/2025	LOUPART Zoa	SART
23/01/2025	MRAMER MINEZ Gabriel	JALHAY - Mariomont
30/01/2025	FRANCK Charly	JALHAY – Surister
13/02/2025	KOENIG Victoire	JALHAY - Foyr
17/02/2025	WEY Harry	SART - Wayai
18/02/2025	FERRER ACEDO Gaspar	JALHAY - Foyr
19/02/2025	SCHRYNEMACKERS Julia	JALHAY
13/03/2025	SCHMETZ Lise	JALHAY
15/03/2025	STURNACK Alexis	SART – Tiège
25/03/2025	LIBERT Ulysse	SART – Nivezé
28/03/2025	BOURDON Thao	SART – Tiège
31/03/2025	FRANSSEN Louane	JALHAY
02/04/2025	RINGHOFFER Gabin	SART – Tiège
05/04/2025	NAILIS Gaspard	JALHAY - Charneux
16/04/2025	BARBAY Arthur	SART – Tiège
10/05/2025	GILON QUOILIN Oliver	JALHAY - Mariomont
11/05/2025	LORENT Ellie	SART - Tiège
14/05/2025	MATROULLE DE DECKER Théo	JALHAY - Mariomont
16/05/2025	HEUSDENS Charlie	JALHAY - Charneux
16/05/2025	SCHROEDER Clément	SART - Tiège
29/05/2025	MEAN Alexandre	SART – Wayai
06/06/2025	NEUVILLE Charlize	JALHAY – Foyr
10/06/2025	SCHIMPFESESEL Eline	SART – Tiège
10/06/2025	SCHMIPFESESEL Daphné	SART – Tiège
10/06/2025	VAERNEWYCK Iris	JALHAY
10/06/2025	BECKERS Mathias	JALHAY – Surister
13/06/2025	BALHAN Jolene	SART - Tiège
20/06/2025	DUTILLEUX William	JALHAY - Surister

## DÉCÈS

01/02/2025	VOLDERS Marie	SART-Nivezé
05/02/2025	SCHEEN Marcelle	SART-Tiège
09/02/2025	BOUGARD Jeannine	JALHAY
10/02/2025	ROUAULT Paulette	JALHAY-Herbiester
15/02/2025	JACQUES Charles	SART-Nivezé
18/02/2025	THIRY Pierre	SART-Nivezé
21/02/2025	ERLER Eric	SART
02/03/2025	GASON Jeanne	JALHAY
03/03/2025	SARLETTE Philippe	JALHAY-Charneux
10/03/2025	THIRION Jacques	SART-Nivezé
14/03/2025	LETIEXHE Berthe	SART-Solwaster
19/03/2025	PEREBOOMS Philippe	JALHAY-Charneux
22/03/2025	HAENEGRIFS Monique	SART-Tiège
23/03/2025	BRIXHE Nicole	JALHAY
25/03/2025	LALLEMAND Marthe	SART-Solwaster
26/03/2025	BLEREAU Marcelle	SART-Nivezé
26/03/2025	FICKERS Edmond	JALHAY-Charneux
28/03/2025	CALIFICE Marie José	SART-Tiège
28/03/2025	MASEYCIK Ilona	JALHAY
02/04/2025	GASPAR Nicole	JALHAY
08/04/2025	DENOZ Nicolas	JALHAY-Surister
13/04/2025	EVARD Louis	JALHAY
28/04/2025	LOFFET Paul	SART-Tiège
03/05/2025	JÉRÔME Marie Thérèse	SART-Nivezé
08/05/2025	FAGNANT Philippe	JALHAY-Foyr
12/05/2025	DEPOUHON Alice	SART
17/05/2025	WAYAFFE Nicole	SART-Nivezé
18/05/2025	DELMARCHE François	JALHAY
18/05/2025	KREINS Paulette	SART-Tiège
13/06/2025	RIGHI Graziella	SART-Tiège
17/06/2025	LEMOINE Yolande	SART-Nivezé
24/06/2025	REUL Michèle	SART-Tiège
30/06/2025	BOSHOUWERS Franciscus	SART
01/07/2025	LETIEXHE Yvonne	SART-Tiège
07/07/2025	BREVERY Michael	JALHAY
08/07/2025	LÉON Gérard	SART-Nivezé
13/07/2025	LECOQ Yvonne	SART-Tiège
15/07/2025	DUGARD Brigitte	SART-Nivezé
28/07/2025	JACOB Renée	JALHAY



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, seuls figurent dans cette rubrique le nom des enfants, pour lesquels les parents ont marqué leur accord.





BeWapp

## Devenez Ambassadeur de la Propreté !

Envie de poser un acte concret pour vivre dans un environnement agréable et propre ?

Vous avez envie d'agir pour rendre votre commune plus propre et donc plus agréable à vivre ? Rejoignez les 27 000 Ambassadeurs de la Propreté déjà inscrits sur le site de Be WaPP !

Que vous soyez citoyen, membre d'un club, d'une association, d'une entreprise ou d'une école, faites partie de la communauté des Ambassadeurs de la Propreté !



Pour devenir Ambassadeur de la Propreté, rien de plus simple :

- **Inscription** le site [www.bewapp.be](http://www.bewapp.be), seul ou à plusieurs.
- **Sélection des zones** sur une carte que vous souhaitez entretenir. Vous êtes libre de choisir l'endroit que vous souhaitez nettoyer et la distance, cela peut être votre rue, votre quartier ou votre lieu de promenade préféré.
- **Réception du matériel** (*gratuit*) pour passer à l'action quelques jours après votre inscription, vous recevrez gratuitement votre matériel : des gants et un gilet fluo pour votre sécurité, un brassard vous donnant la légitimité nécessaire ainsi que, bien sûr, une pince et des sacs en plastique (des sacs bleus pour les déchets de type PMC et des sacs blancs pour tous les autres déchets).
- **Organisation de vos sorties** quand vous le souhaitez. En allant promener votre chien, en vous baladant en famille ou entre amis, en faisant votre jogging matinal... Il n'y a aucune obligation, ni en termes de temps à consacrer, ni en nombre de sorties.



Be WaPP vous demande simplement de lui transmettre le nombre de sacs que vous aurez récoltés lors de chaque ramassage.

La commune est automatiquement informée de votre inscription. Elle pourra ainsi vous contacter afin de convenir d'un endroit où déposer vos sacs et se charger de l'évacuation de votre récolte.

**Par son action, l'Ambassadeur pose un acte concret, montre l'exemple et prouve qu'il appartient à chacun d'entre nous de respecter l'espace dans lequel nous vivons !**



# Les espèces invasives

## Les renouées asiatiques :

### Une plante envahissante bien installée dans notre vallée



#### La renouée asiatique : Kezako ?

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques envahissantes qui colonisent principalement les berges des cours d'eau et les terrains vagues. Elles forment rapidement des massifs denses et impénétrables, profondément enracinées, qui étouffent toute autre forme de végétation. Leur élimination est difficile une fois qu'elles sont bien implantées.

Lors de périodes de crue ou à la suite de déplacement de terre (notamment liés à des travaux), des fragments de racines ou des rhizomes peuvent être arrachés et transportés vers d'autres zones. Ces morceaux, une fois déposés au sol, peuvent s'enraciner et former de nouvelles pousses, parfois en grand nombre, notamment dans les jardins situés près des cours d'eau.

#### Les astuces pour déraciner la renouée asiatique



Ces jeunes boutures, tant qu'elles ne sont pas encore enracinées en profondeur, **peuvent être éliminées relativement facilement**, surtout dans les deux premières années suivant leur apparition. Si vous en identifiez dans votre jardin, il est vivement recommandé d'**agir rapidement**.

- Pour les retirer efficacement, **arrachez-les avec l'entièreté de leurs racines** à l'aide d'un outil (fourche-bêche ou piochon), en veillant à ne rien laisser dans le sol. Il suffit de quelques millimètres de rhizome pour que la plante reparte.
- Les résidus doivent ensuite être **placés dans un sac fermé** qui peuvent être emmenés au parc à conteneurs avec les déchets verts, incinérés ou jetés avec les ordures ménagères. Il est impératif de ne pas les mettre dans le compost domestique, où la plante pourrait continuer à se développer.

#### L'objectif actuel : limiter la propagation de la plante



Aujourd'hui, l'objectif n'est plus d'éradiquer complètement les renouées, ce qui s'avère irréaliste dans nombreuses situations, mais de **limiter leur progression** en préservant les zones qui en sont encore exemptes. Chaque bouture éliminée dans un jardin ou un talus est une chance de plus d'éviter la formation d'un nouveau massif. Une fois bien établi, un massif de renouées devient extrêmement complexe à gérer. La densité et la profondeur du système racinaire exigent des moyens humains et financiers considérables. De plus, une intervention mal maîtrisée risque de fragmenter davantage les rhizomes et d'aggraver la propagation. Il est important de savoir que **les terres infestées par la renouée sont soumises à une réglementation stricte** : leur traitement est obligatoire avant tout réemploi, notamment dans le cadre de travaux ou de chantiers.

#### Pour en savoir plus

Contrat Rivière Vesdre :

Chrichina Bao – [chrichina@crvesdre.be](mailto:chrichina@crvesdre.be)



# MOBILITÉ

## LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

### LIBÉRER LES TROTTOIRS : UNE PRIORITÉ POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

#### LES TROTTOIRS

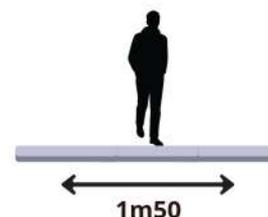
Le trottoir est **un espace fondamental** pour le piéton, conçu pour lui garantir un déplacement sûr, fluide et accessible. Pourtant, il est encore trop souvent occupé par des véhicules mal stationnés, des poubelles ou des objets encombrants. Cette pratique, en apparence anodine, peut avoir des conséquences graves.



En bloquant un trottoir, on oblige les piétons – parfois des enfants, des personnes âgées, ...– à descendre sur la chaussée, **s'exposant ainsi directement aux dangers de la circulation automobile**. Parfois, l'obstacle devient tout bonnement infranchissable, transformant un simple déplacement en parcours du combattant.

#### LA PROTECTION DES PIÉTONS

Le Code de la route prévoit que le véhicule stationné doit permettre la circulation du piéton sur une bande praticable d'au moins un mètre cinquante de largeur du côté extérieur de la voie publique. Il précise aussi qu'il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route.



Pour faire réfléchir l'automobiliste indélicat et l'inviter courtoisement à modifier son comportement, **une campagne de sensibilisation** sera menée par la Commune dans le courant du mois de septembre, avec la collaboration de Tous à Pied[1], le GRACQ[2] et le Cawab[3].

#### UNE CONDUITE RESPONSABLE : UNE AFFAIRE POUR TOUS

Le respect de l'espace piéton n'est pas seulement une question de courtoisie, mais **une obligation légale et un acte de citoyenneté**. Un trottoir libre, c'est un espace public plus sûr, plus accessible, et plus agréable à vivre. C'est pourquoi chacun doit adopter une conduite responsable : stationner uniquement aux endroits autorisés, ne pas empiéter sur les zones de passage et veiller à ce que les trottoirs restent accessibles à tous.



## UN NUMERO VISIBLE, UN SECOURS RAPIDE !

**Rendez votre numéro de maison clair et lisible pour faciliter le travail des services de secours !**



Saviez-vous qu'en Belgique, la loi impose d'afficher son numéro de maison de manière clairement visible depuis la voie publique ?

Lorsqu'on pense à la sécurité de son domicile, on pense souvent aux alarmes, aux verrous ou à la vidéosurveillance. Pourtant, un élément beaucoup plus simple est souvent négligé : la visibilité du numéro de maison. Ce détail, en apparence anodin, peut faire toute la différence en cas d'urgence.

Pompiers, ambulanciers, policiers... Tous les services de secours s'appuient sur une information cruciale pour intervenir rapidement : l'adresse exacte. Si le numéro de votre maison est difficile à repérer, mal éclairé, effacé ou caché par des plantes, les secours peuvent perdre de précieuses minutes à chercher le bon domicile. Or, en situation d'urgence médicale ou lors d'un incendie, chaque seconde compte. **Une intervention retardée peut avoir des conséquences dramatiques.**

### Les bonnes pratiques à adopter

Voici quelques conseils simples mais efficaces pour rendre votre numéro de maison facilement identifiable :

- Optez pour des chiffres de grande taille, contrastés et lisibles à distance.
- Installez votre numéro à un endroit visible depuis la rue, même de nuit.
- Assurez-vous qu'il est bien éclairé (par un éclairage extérieur ou des chiffres réfléchissants).
- Dégagez toute végétation ou objet qui pourrait le cacher.
- Entretenez-le régulièrement pour qu'il ne s'efface pas avec le temps.

En complément de l'affichage de votre numéro d'habitation, pour renforcer davantage votre sécurité, **nous vous conseillons également de télécharger l'application 112 BE**. En cas d'appel d'urgence via celle-ci, les services de secours pourront vous géolocaliser précisément et intervenir plus rapidement !

Pour la télécharger gratuitement, vous pouvez scanner l'un des QR codes.



**Pour plus d'infos à ce sujet**

Département prévision

[www.zone-vhp.be](http://www.zone-vhp.be)

☎ 087/479.822

## LES DÉTECTEURS DE FUMÉE : VOS ANGES GARDIENS INDISPENSABLES

### LA FUMÉE EST PLUS DANGEREUSE QUE LE FEU !

Saviez-vous que durant votre sommeil, votre odorat ne fonctionne pas ? Si un incendie se déclare, les fumées vous asphyxieront avant que les flammes ne vous atteignent. Les détecteurs de fumée peuvent donc vous sauver la vie ! De plus, un incendie rapidement détecté permet de limiter les dégâts...

#### Nos conseils :

Inventoriez les dangers potentiels dans votre maison (chaufferie, chargeurs, buanderie,...). Entre ces dangers et les chambres à coucher, il doit y avoir un ou plusieurs détecteurs.

En Wallonie, c'est l'arrêté du Gouvernement Wallon (21/10/2004) qui impose le nombre et le placement des détecteurs :

- 1 détecteur par niveau et par 80 m<sup>2</sup> habitable
- Si votre analyse démontre qu'il en faut davantage, votre vie et celles de vos proches en vaut certainement la dépense...
- Privilégiez un détecteur avec un gros bouton-test, vous pourrez plus facilement le tester.
- Les caractéristiques techniques :
  - Norme EN 14604
  - Certifié BOSEC
  - Batterie garantie minimum 5 ans
  - Durée de vie 10 ans
  - Au-delà de 4 détecteurs nécessaires par habitation, ils doivent être interconnectés entre eux.

Testez vos détecteurs une fois par mois et faites-le systématiquement lorsque vous rentrez de vacances !

Pensez à les dépoussiérer régulièrement !

La meilleure solution est d'en placer dans toutes les pièces (sauf dans la salle de bain, la cuisine et le garage).

**Un petit investissement pour sauver votre vie et celles de vos proches !**

## SPORT

### JE COURS POUR MA FORME SAISON 2025-2026



Envie de vous (re)mettre à la course à pied dans **une ambiance conviviale et sans pression** ?

Le programme Je Cours Pour Ma Forme est fait pour vous ! Il propose deux niveaux de base - 0 à 5 km et 5 à 10 km - ainsi que des modules de perfectionnement : +Vite, +Long ou +Trail.

Le programme s'étale sur 12 semaines, à raison de trois séances par semaine, pour permettre à chaque participant de courir sans s'arrêter la distance visée. **Cette formule simple, progressive et efficace** s'adresse à tous les adultes (dès 15 ans), en bonne santé, quel que soit votre niveau de départ. Pas besoin d'être coureur : le groupe 0-5 km commence au niveau zéro.

Les séances se déroulent dans un **cadre naturel exceptionnel** : autour du lac de la Gilleppe ou sur les sentiers de notre belle commune de Jalhay.

Parce que bouger, c'est entretenir son corps, préserver sa santé et booster son moral !



D'ailleurs, preuve de l'esprit sportif qui règne à Jalhay, une équipe communale a participé au Jogging de Verviers organisé en juin dernier.



**Début** : 8 septembre 2025

**Jour des séances** : lundi & jeudi à 18h30

**Où** : sur le parking du lac de la Gilleppe à Jalhay

**Infos et inscriptions** : [www.jecourspourmaforme.com](http://www.jecourspourmaforme.com)  
(sélectionnez Province de Liège - Jalhay) - 0494 57 94 65





## APPEL À CANDIDATURES – MÉRITE SPORTIF 2025 DE LA COMMUNE DE JALHAY



La Commune comme chaque année souhaite mettre à l'honneur ses talents sportifs !

Vous êtes un(e) athlète, une équipe, un club ou un bénévole engagé dans le monde du sport ou philanthropique ? Vous vous êtes distingué(e) par vos performances, votre engagement ou vos résultats au cours de l'année écoulée ?

Alors n'attendez plus pour **déposer votre candidature au Mérite Sportif 2025** !

### COMMENT PARTICIPER ?

**Envoyez votre dossier de candidature ou celle d'un lauréat** comprenant une description de vos activités ou performances sportives en 2025, ainsi que tout document ou photo utile, à l'adresse suivante : [dimitri.houssa@jalhay.be](mailto:dimitri.houssa@jalhay.be) avant le 05 janvier 2026

La remise des prix se tiendra lors d'une cérémonie officielle organisée par la Commune fin janvier 2026.



## ATTENTION SI VOUS CROISEZ UN RATON LAVEUR !



Ce petit mammifère au masque noir et à la longue queue rayée est une espèce originaire d'Amérique du Nord, introduite en Europe pour la chasse et la fourrure à la sortie de la seconde guerre mondiale. Elle est désormais largement répandue en Europe de l'Ouest, tout particulièrement en Allemagne.

**La population de ratons-laveurs est en pleine expansion** en Belgique depuis les années 2010 (surtout dans la partie Sud-Est du pays – population évaluée en juillet 2024 entre 50 000 et 75 000 individus).

Le raton laveur peut s'accommoder de tous les types de milieux naturels. Il a aussi un régime alimentaire très souple : il est omnivore (il peut manger à peu près tout).

C'est un animal a priori charmeur et intelligent, mais avec lequel **toute cohabitation est impossible**. Il s'attaque aux volailles et aux nichées d'oiseaux, vandalise les poubelles, pille les garde-manger, s'installe dans les greniers et génère du tapage nocturne.

La proximité de l'homme ne le dérange pas nécessairement. Or, il est aussi **porteur de maladies** qu'il peut transmettre à l'homme ainsi qu'aux animaux domestiques. La transmission d'agents pathogènes peut s'effectuer par le biais de la consommation de fruits ou de légumes souillés par de l'urine ou par des excréments ainsi que par contact direct avec les animaux.

**Soyez donc très vigilant si vous rencontrez des ratons laveurs et n'hésitez pas à contacter la commune en cas de problème avec ce petit mammifère.**



### Que faire pour éviter toute contamination ?

- Ne pas toucher ou s'approcher d'un raton laveur, qu'il soit vivant ou malade ;
- Éviter absolument de toucher ou de ramasser un raton laveur mort sans gants jetables étanches et masque de protection ;
- Ne pas nourrir un raton laveur, même s'il a l'air inoffensif ;
- Fermer les bacs à sable quand ils ne sont pas utilisés ;
- Surveiller les enfants pour éviter la consommation de terre (tendance à mettre les mains en bouche) ;
- Bien se laver les mains après les activités de jardinage ;
- Tenir les chiens en laisse dans les milieux forestiers, les vermifuger régulièrement et ramasser leurs excréments, conformément à la loi ;
- Veiller à ce que votre chien domestique ne touche pas de raton laveur vivant ou mort ;
- Cueillir les baies sauvages à plus de 50 cm du sol, laver systématiquement les fruits et les légumes, cuire les aliments provenant de champs, de forêts ou de jardins potentiellement accessibles aux ratons laveurs ou aux renards.



## CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS : LE RÉCAP' DE L'ANNÉE 2024-2025

Cette année encore, les conseillers du Conseil communal des enfants se sont réunis de novembre à juin pour débattre, apprendre et concrétiser des projets sur la commune.

Dès le début de l'année, les idées étaient nombreuses. Au terme des débats, puis des votes en séance, deux projets ont été retenus. Le premier consistait à organiser une journée dédiée à la pratique du vélo, à destination des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire de toutes les écoles de la commune. Le second visait à installer, à l'entrée des locaux scolaires, des étiquettes bilingues en français et en wallon.

La journée vélo a été organisée en avril et a rencontré un franc succès, rassemblant près de 150 enfants. En collaboration avec la Maison des Jeunes et le CPW, la matinée a été consacrée à l'apprentissage des bases de la mécanique vélo ainsi qu'à des exercices de maniabilité. L'après-midi était, quant à lui, placé sous le signe de l'effort et du dépassement de soi ! Les deux groupes formés ont parcouru plusieurs kilomètres autour du barrage, certains s'aventurant même dans les bois !

Une belle réussite pour ce projet de sensibilisation à la mobilité douce imaginé et réalisé par les conseillers.



Quant au second projet, il a débuté par une rencontre avec les membres des tables de conversation en wallon, organisées chaque mois sur la commune. Nos experts locaux du wallon ont aidé les conseillers à choisir et traduire les mots qui figureront sur les étiquettes. S'en est suivi un moment de partage où les conseillers ont appris plusieurs mots et expressions dans notre langue régionale.

La première étape du projet est terminée. Il sera poursuivi l'année prochaine avec l'élaboration et le placement des étiquettes.



À chaque rentrée scolaire, le Conseil communal des enfants est renouvelé de moitié, les élèves qui entrent en secondaire laissant leur place aux nouveaux élus de 5<sup>e</sup> primaire. L'ensemble de l'équipe remercie les conseillers sortants pour leur investissement et leur énergie durant leurs deux années de mandat et se réjouit de découvrir les nouveaux conseillers qui seront élus à la fin du mois au sein des quatre implantations des écoles communales.

## BALADES GUIDÉES

Envie de prendre l'air et de découvrir la région ?

Nos balades adaptées à tous vous invitent à en apprendre davantage sur notre territoire.

Vous souhaitez en savoir plus sur la faune et la flore, initier les petits à la nature ? Il y en a pour tous les goûts.

Nous espérons vous voir nombreux pour partager ensemble ces moments de détente et d'évasion !

**Adultes 5€ - gratuit pour les enfants de moins de 12 ans**

## SAMEDI 20 SEPTEMBRE

**“À la découverte de nos petits fruits des haies”**

- Durée : de 9h30 à 12h30
- Départ : Office du Tourisme de Jalhay-Sart
- Inscription obligatoire - petite dégustation - chiens calmes tenus en laisse admis

## SAMEDI 18 OCTOBRE

**“Balade champignons”**

- Durée : 9h15
- Départ : Office du Tourisme de Jalhay-Sart
- Inscriptions souhaitées - chiens non admis
- Prenez un panier, un petit couteau, ainsi qu'un livre d'identification si vous en possédez un.

## MERCREDI 29 OCTOBRE

**“Balade découverte de la nature - Spéciale enfants”**

- Durée : 14h -16h (+/- 4km)
- Départ : Office du Tourisme de Jalhay-Sart
- Inscriptions souhaitées - chiens calmes tenus en laisse admis

## 26-27 SEPT & 3-4-5-10-11 OCT

**Venez écouter le brame du cerf**

En prélude à l'écoute sur le terrain, une présentation par un guide vous permettra de mieux comprendre le comportement des cervidés.

- **Tarif** : 7 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- Réservation obligatoire au 087/47 47 37 ou [info@tourismejalhaysart.be](mailto:info@tourismejalhaysart.be)
- **Départ** : 18h15

Séance spéciale enfants le 27/09 à 19h30.

**NEW**

**Nouveauté cette année :**

Une séance matinale avec un petit déjeuner partagé au retour sera organisée le 11 octobre à partir de 6h45. Tarif : 10 € par adulte et 3 € pour les enfants de moins de 12 ans.

## LES EXPOSITIONS À L'OFFICE DU TOURISME

**Exposition des élèves de l'Académie René Defossez**

Du ven 12 sep au dim 28 sep 2025



**Exposition “Eaux et Lumières”**  
Aquarelle de Sybille Hennes

Du ven 3 oct au dim 19 oct 2025



**Exposition “Les yeux de la nuit”**  
Photos de Luc Gillet

Du ven 24 oct au dim 9 nov 2025



**Exposition “Histoire d'eau”**  
Photos de Jeanine Blanche

Du ven 14 nov au dim 30 nov 2025



**Exposition “Expressions artistiques”**  
Arlette Lerho

Du ven 5 dec au dim 28 dec 2025





# Foire de Jalhay & 9<sup>e</sup> Marché des Saveurs



DÉGUSTATION DE  
PRODUITS DE  
BOUCHE



04/10/2025

DE 13 À 21H

MATÉRIEL DE JARDIN

CONCOURS DE  
BUCHERONNAGE

MACHINES AGRICOLES  
ET FORESTIÈRES

BALADE DE VIEUX  
TRACTEURS

ANIMAUX



 Foire : Lechanteur Benjamin - 0497/247915 & Marché des saveurs : [info@tourismejalhaysart.be](mailto:info@tourismejalhaysart.be) - 087/474737

